

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghjese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le treize avril, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/27

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Pierre ZANNETTI
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI
Stéphanie ALESSANDRI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Sandrine CINOTTI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Dominique POGGI	Alexia ZANETTACCI

OBJET : Vote du budget primitif M57 2024.

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 1612-4, L. 2312-1 et L. 2224-2 ;

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante le budget primitif M57 de l'exercice 2024, dont le document comptable est joint, en précisant ses principales orientations.

Les chiffres globaux sont les suivants : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 4 097 894, 45 ; section d'investissement (dépenses et recettes) : 3 829 301, 46.

Monsieur le Maire ajoute que la somme de 408 315 euros doit être versée à la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le versement de la somme de 408 315 euros au profit du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, tel que prévu dans le budget primitif M57 ;

ADOpte le budget primitif M57 de l'exercice 2024, tel que présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9.

Le Maire,
François GARIDACCI

